

~ بِسْمِ اللّٰهِ الرَّحْمٰنِ الرَّحِیْمِ

LEXICOLOGIE-SEMANTIQUE

Ouerdia YERMECHE

Eléments de bibliographie

- BALIBAR-MRABTÉ A., « La synonymie », *Langage* n° 128, Larousse, 1997
- CHERIGUEN, F., « Typologie des procédés de formation du lexique », *Cahiers de lexicologie*, n° 55, Paris, Didier, 1989.
- CORBIN, D. et alii, « La formation des mots : structures et interprétation », *Lexique* n° 10, Presses universitaires de Lille, 1991.
- CORBIN, D., *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer, 1987
- CUQ, J-P., *Dictionnaire de didactique langue étrangère et seconde*, CLE International, 2006.
- DUBOIS, J. et alii, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973
- DUBOIS J., *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Larousse, 1962
- DUBOIS Jean, DUBOIS Claude, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse, Coll. Langue et langage, Paris, 1971
- ELUERD R., *La lexicologie*, PUF, Que sais-je ? n° 3548, Paris, 2000
- FABRE, P., BAYLON, C., *La Sémantique*, Nathan, Paris, 1978
- GALISSON R., *L'apprentissage systématique du vocabulaire*, Hachette et Larousse, Paris, BELC., 1970
- GOUGENHEIM G., *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, A. et J. Picard, Paris, 3 tomes, 1968
- GREIMAS, A.J., *Sémantique structurale*, Paris, Larousse, 1966
- GUILBERT, L., *La créativité lexicale*, Paris, Larousse-Université, 1975
- GUILBERT L., (Dir.), « *Le lexique* », *Langue française* n° 2, 1969
- GUILBERT, L., « La néologie lexicale », *Langages* 36, Paris
- GUILBERT L., « *Le lexique* » (pp. 3012-3025) dans le *Grand Larousse de la langue française*, T.4, 1975
- GUILBERT L., *La créativité lexicale*, Larousse, Coll. « Langue et langage », Paris, 1975
- GUIRAUD, P., *La sémantique*, Que sais-je ? 655, PUF, 1971
- IMBS P., « *Lexicologie et lexicographie française et romanes. Orientations et exigences actuelles* », Actes du Colloque de Strasbourg du 12 au 16 novembre 1957, CNRS, *Le lexique* in *Langue française* n°2, mai 1969, 1961
- LEHMANN A., MARTIN-BERTHET F., *Introduction à la lexicologie, Sémantique et morphologie*, Dunod, 1998
- LYONS, J., *Eléments de sémantique*, 1978

MARTIN, R., *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983
MARTIN, R., BERTHET, F., *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Dunod, 1998
MATORÉ G., *La méthode en lexicologie*, Didier, Paris, 1953
MATORÉ G., *Histoire des dictionnaires français*, Larousse, Paris, 1968 MITTERAND, H., *Les mots français, Que sais-je ? 270*, PUF, Paris, 1963
MORTUREUX, M-F., *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES, 1997
PICOCHÉ, J., *Précis de lexicologie française*, Paris Nathan-Université, 1977
PICOCHÉ, J., *Structure sémantique du lexique français*, Paris, Nathan, 1986
POTTIER, B., *Sémantique générale*, Paris, PUF, 1992
QUEMADA B., *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863). Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Didier, Paris, in-8°
RASTIER F., *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, Paris, 1991
REY A., *Le lexique, images et modèles*, SEDES, 1977/1968
REY A., *La lexicologie, lectures*, Klincksieck, Paris, 1970
REY-DEBOVE J., (Dir.), *La lexicographie*, Langage n° 19, 1970
REY-DEBOVE J., *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague, Paris, Mouton, 1971
RIVERAIN, J., « Les mots dans le vent », *Vie et langage* n° 211, octobre 1969
SAUVAGEOT A., *Portrait du vocabulaire français*, Paris, Larousse, 1964
ULLMANN S., *Précis de sémantique française*, A. Francke, Bern, 1952,1991
WAGNER R.L., *Les vocabulaires français, tome II, Les tâches de la lexicologie synchronique, Glossaires et dépouillements, Analyse lexicale*, Didier, Paris, 1970
WALTER, H., *Le français dans tous les sens*, Laffont, Paris, 1988

La lexicologie

• **La lexicologie : quelques notions fondamentales**

La lexicologie comporte deux volets qui sont d'une part la morphologie lexicale et d'autre part la morphologie sémantique (cf. 2^o partie du cours).

La morphologie lexicale consiste à mettre en évidence *les éléments constitutifs des mots et les règles qui déterminent leur combinaison*. Sa démarche se fonde sur la motivation relative des mots entre eux.

A.1. La forme et le sens des mots : phonologie et sémantique

Le signifiant des mots peut être considéré de deux points de vue :

A.1.1. Le point de vue morpho-phonologique

En partant de la matière sonore (les phonèmes) qui constitue le mot, nous pouvons déterminer la structure du mot en termes de suites de phonèmes à l'oral et de suite de graphèmes organisés en syllabes à l'écrit. La phonologie s'attache à définir le mot minimal en français.

A.1.2. Le point de vue morphosémantique

Le signifiant des mots (ou des signes lexicaux) est appréhendé dans sa relation au signifié (au sens). Le principe de découpage des unités lexicales reposant sur la liaison entre les deux faces du signe lexical. Cette démarche analyse le signe lexical en termes de morphèmes c'est-à-dire en unités de signification minimales. *La morphologie lexicale inventorie les classes de morphèmes impliqués dans la forme des mots et les règles qui déterminent leurs combinaisons*.

A.2. L'arbitraire et la motivation relative

L'étude de la formation des mots en français nécessite la définition de quelques notions fondamentales telle que la notion d'arbitraire et de la motivation relative.

L'arbitraire du signe linguistique tel que défini par Saussure, implique que le sens des mots n'entretient pas de relation nécessaire avec leur forme (leur Sé ne se déduit pas de leur Sa). Cependant certains mot sont moins arbitraires que d'autres ainsi « vache, mouton » sont immotivés tandis que « vacher » est relativement motivé (cf. Saussure, 1969 :181).

Les mots relativement motivés sont des unités décomposables en sous-unités comme dix-neuf (dix + neuf) ou vacher (vache + suffixe « er »). La différence entre « vacher » et « berger » par exemple est que le sens de « berger » n'a aucune relation avec celui de « berge » tandis que « vacher » est en relation avec « vache ».

La morphologie lexicale se fonde sur la perception des relations entre morphèmes (ou signes minimaux), formés par la liaison Sa et Sé. L'analyse morphologique s'appuie sur la double structuration syntagmatique et paradigmaticque.

B. La lexicologie : définitions

Jacqueline Picoche (1992 :8) affirme que la lexicologie « *peut être définie par rapport aux disciplines plus vastes dont elle n'est qu'une partie : la sémantique dont l'objet est l'étude des significations linguistiques, elle-même branche de la sémiologie qui traite des codes de signe en général.* »

Lexicologie
Sémantique
Sémiologie

Marie-Françoise Mortureux, (1997 : 189), quant à elle, définit cette notion comme étant « *l'étude du lexique et des vocabulaires* ». Ce qui laisse entendre qu'il y a lieu de distinguer ces deux concepts, distinction qui sera faite dans la suite de ce cours. (cf. II-2)

distinction lexique ≠ vocabulaires
Lexicologie = étude du lexique + les vocabulaires

un

lexique ≠ des vocabulaires

Plus généralement, le mot de *lexicologie* désigne la science *qui s'occupe des mots au point de vue de leur origine, de leur formation ou de leur sens.*

| | | |
|------------------------------|-----------|------------|
| Lexicologie = étude des mots | formation | étymologie |
| | | sens |

B.1. Lexicologie/ lexicographie

Le mot « *lexicologie* » du grec *lexikon*, de *lexis* « mot » est d'un emploi relativement récent. Son sens a parfois été confondu avec celui du mot *lexicographie* plus ancien. Aujourd'hui la lexicographie désigne une technique : *la confection des dictionnaires, quant à la lexicologie, elle ambitionne le statut de science à part entière, ayant pour objet l'étude du lexique.* La tâche des lexicographes nous précise M.F. Mortureux est notamment de « *convertir les vocables en lexèmes* » (p.13). Le lexicologue quant à lui, étudie les différents procédés de formation du lexique d'une langue ;

B.2. Lexicologie/morphologie

La lexicologie en analysant l'ensemble des procédés de formation des unités lexicales se trouve nécessairement en contact avec le niveau d'analyse qui relève de la morphologie : l'étude de la création des formes lexicales et de leur évolution.

B.3. Lexicologie/sémantique

L'unité lexicale n'existant qu'en tant que forme ayant un sens, la lexicologie prend en considération la totalité du signe linguistique : signifiant et signifié. L'étude du lexique se fera donc en relation avec la morphologie lexicale mais aussi la sémantique lexicale sachant que cette dernière a pour objet l'étude des significations linguistiques.

B.4. Lexicologie/syntaxe

L'identité d'un mot étant constituée par sa forme, son sens mais aussi sa catégorie grammaticale, la lexicologie traverse nécessairement le domaine de la syntaxe dont l'objet est la combinatoire selon laquelle peuvent être mis en relation les divers types d'unités signifiantes.

Objet de la lexicologie

La lexicologie a pour objet *l'étude du lexique, donc l'étude des mots d'une langue*. Elle définit et décrit les unités lexicales, leur organisation interne et leur sens. Elle dégage l'ensemble des mots qui constitue le matériel de la langue

A. Le lexique

Le lexique est défini comme l'« *ensemble des lexèmes d'une langue* » par M-F Mortureux (1997:189), le lexique peut être également appréhendé comme l'« *ensemble des lexèmes, des morphèmes lexicaux d'une langue et des règles de leur fonctionnement.* » (Idem)

Une langue vivante évolue continuellement. Le répertoire lexical d'une langue vivante est ouvert et il s'enrichit en permanence (néologismes et emprunts viennent s'y ajouter alors que certains termes vieillissent voire disparaissent de l'usage avec la disparition de l'objet ou de la fonction qu'ils désignaient et deviennent des « archaïsmes »). C'est pourquoi il n'est pas possible de quantifier l'ensemble des mots qui le compose et d'en faire un inventaire rigoureux. Toutefois, il est possible de faire un inventaire du lexique composant une langue dite morte (le latin, le grec ancien, l'araméen, etc.), puisque ces langues ont cessé d'évoluer.

B. Lexique et vocabulaire

J-P Cuq (2006 : 155) propose de faire la distinction entre lexique et vocabulaire : « *du point de vue linguistique, en opposition au terme « vocabulaire » réservé au discours, le terme « lexique » renvoie à la description de la langue comme système de formes et de significations, les unités du lexique étant les lexèmes.* » On parle également de lexique comme d'un ensemble de formes connues par un locuteur donné.

Le vocabulaire lui, désignerait selon Mortureux, l'« *ensemble des vocables d'un discours* ». En effet, les unités lexicales employées par un locuteur donné dans une situation de communication donnée deviennent des vocables et l'ensemble des vocables constitue le vocabulaire. On parle également de vocabulaire propre à un groupe social donné : il s'agira dans ce cas d'un sociolecte et le vocabulaire joue alors le rôle d'un marqueur sociolinguistique qui renseigne sur les origines sociale et culturelle du locuteur.

C. Vocabulaire actif / passif - Vocabulaire fondamental / spécialisé

Il existe deux types d'opposition dans le vocabulaire.

C.1. Vocabulaire actif / vocabulaire passif

Le vocabulaire passif correspond aux termes dont le locuteur connaît la définition mais qu'il n'utilise pratiquement pas, comme par exemple le mot « *lexème* » pour un non linguiste ou « *anesthésie* » pour quelqu'un qui ne travaille pas dans le domaine médical. Le vocabulaire actif correspond aux unités connues et effectivement employées de façon régulière par le locuteur.

C.2. Vocabulaire fondamental / vocabulaire spécialisé

Le vocabulaire fondamental, (appelé aussi vocabulaire courant ou vocabulaire fonctionnel) oscille entre 7000 et 8000 formes pour un locuteur donné.

Il existe des milliers d'unités lexicales, mais personne ne les connaît toutes. Nos répertoires

sont différents et plus ou moins riches. En effet, nous ne disposons pas tous de la même batterie lexicale mais tout le monde partage un vocabulaire général qui constitue ainsi ce que l'on pourrait appeler un répertoire commun sans lequel la communication serait difficile voire impossible.

Le vocabulaire spécialisé (appelé également technolecte ou plus péjorativement « jargon »), est propre à certains domaines spécialisés, scientifiques et/ou techniques : le vocabulaire juridique, médicale, informatique, mécanique, agricole, etc.

Notons que certains termes spécialisés peuvent entrer dans le vocabulaire courant (injections, idiotie (arriération mentale), budget...) et certains termes courants peuvent devenir des termes spécialisés lorsqu'ils sont utilisés dans des domaines techniques (souris en informatique ou bouquet en télécommunication)

Le vocabulaire (qui relève de la parole c'est-à-dire de la langue actualisée dans un contexte précis par un locuteur précis) est ainsi un échantillon du lexique (qui relève de la langue considérée comme un ensemble de signes)

Le lexique englobe tous les vocabulaires individuels (idiolectes) ou collectifs (sociolectes, technolectes...) ayant cours au sein d'une même langue.

D. L'unité lexicale

Qu'est ce qu'un mot ? Le vocable « mot » ne satisfait pas les lexicologues pour définir l'objet de leur étude. Le terme « mot » recouvre en effet de nombreuses acceptions et son domaine n'est pas facile à délimiter. L'unité lexicale de base se doit donc d'être mieux cernée et définie par les lexicologues.

D.1. Mots graphiques / mots linguistiques (lexème)

En effet, si l'on considère la définition suivante : qui présente le mot comme « *une suite de caractères délimitée par deux espaces* ». Le mot graphique ne correspond pas toujours avec l'unité linguistique.

Ainsi dans l'énoncé « nous avons mangé hier des pommes de terre » (exemple emprunté à A. Rey dans sa *Présentation du Petit Robert*, 1967), le typographe comptera 08 mots graphiques: « nous/ avons/ mangé/ hier/ des/ pommes/ de/ terre/ ». Le linguiste, lui, comptera 05 mots linguistiques car chacun des groupes qui suivent sera analysé comme une seule unité linguistique (donc comme un seul mot) : « nous/ avons mangé/ hier/ des/ pommes de terre/ ». Nous pouvons en effet remplacer cet énoncé par un autre équivalent du type « nous/ mangeons/ aujourd'hui/ des/ carottes/».

D.1.1. Critères phonologiques

La phonologie ne sera pas d'un grand apport pour distinguer les mots dans une phrase. En effet, à l'oral, les phrases suivantes peuvent être segmentées de façons différentes selon le récepteur et l'interprétation qu'il fait de la séquence qu'il a entendu: « ton manteau est ouvert » et « ton manteau est tout vert » sont des énoncés homophones (se prononce de la même manière). Il en est de même pour : « j'ai tout fait / j'étouffais ; une personnalité / une personne alitée ; un inconnu / un nain connu.

Si nous ne sommes pas locuteur natif du français avec un lexique relativement riche, il nous sera difficile de distinguer à l'oreille les différents mots de la phrase. On peut tout au plus repérer des groupes de sens grâce aux changements de contours mélodiques.

D.1.2. Critères sémantiques

On ne peut pas non plus s'appuyer sur des critères sémantiques pour définir le mot. Il ne s'agit pas d'une unité de sens. Sinon comment expliquer l'existence de signifiés discontinus appelés traditionnellement mots composés comme « chemin de fer » (le rail) ; « machine à

coudre » ; « petit déjeuner » ; « deux-roues » ; « quatre temps »... , dont les unités sont inséparables ?

On ne peut pas dire : chemin de (vieux) fer sur le modèle de chemin de pierres, chemin de vieilles pierres. Le premier groupe est un mot composé (une seule unité lexicale dont les éléments sont insécables (inséparables), le second groupe est un syntagme formé de plusieurs mots entre lesquels on peut en introduire d'autres.

Même chose pour le mot « pomme de terre ». Gardera-t-il le même sens, aura-t-on toujours un seul mot si on sépare les éléments qui le composent par d'autres « pomme rouge de bonne terre » ?

A. Meillet affirme qu'« *un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de son donné susceptible d'un emploi grammatical donné* » (in « Linguistique historique et linguistique générale », Editions Champion, 1921, p 30). Ainsi, l'identité d'un mot est constituée de trois éléments : une forme, un sens, et une catégorie grammaticale. Selon le niveau linguistique auquel on se situe, le mot sera étudié d'un point de vue particulier et sera défini de façon distincte.

D.2. Mot simple/ mot complexe/ mot construit

En français, il existe plusieurs sortes de mots. Comme nous venons de le montrer, une première distinction sépare les mots immotivés constitués d'un seul morphème de ceux relativement motivés c'est-à-dire analysables en plusieurs unités.

Parmi ces mots relativement motivés, nous repérons deux sous-catégories, *les mots simples* et *les mots construits*.

Soit les trois mots : « roi, royaume et royal ». Il existe une relation entre ces trois mots : ils sont liés à la fois par leur forme et par leur sens. Ainsi « roi » est un *mot simple* contenant un seul morphème lexical, immotivé en français. « Royal » et « royaume » sont *des mots complexes* car composés de deux morphèmes (roi + al ; roi + aume). Ils sont relativement motivés. Ce sont *des mots construits* par dérivation c'est-à-dire adjonction d'affixes.

D.3. Base/affixes et valeur dénominative

Dans un mot construit, nous distinguons deux catégories qui s'opposent par leur fonctionnement tant formel que sémantique.

D.3.1. Les bases

Ce sont des morphèmes qui comme « roi » forment un mot à eux-seuls. Leur sens est déterminé par la valeur dénominative qui leur est propre et par leur relation aux autres mots de la phrase.

Cependant il faut faire la différence entre les deux notions de « base » et « racine ».

Prenons pour exemple le terme « déconstruction ». Il est formé de trois morphèmes: le préfixe « dé », la racine « construire » et le suffixe « tion ». L'évolution du mot s'est faite ainsi : construire----construction-----déconstruction.

Nous dirons que la base sur laquelle a été construit le terme « déconstruction » est « construction » et sa racine (son étymon) est « construire ».

D.3.2. Les affixes

Ce sont des morphèmes qui, comme le suffixe « -al » de « royal », ne fonctionnent pas seuls dans la phrase. Ils se combinent avec une base pour former un mot dérivé. Un mot dérivé est donc un syntagme constitué par la combinaison de deux ou plusieurs morphèmes [une base et un/des affixe(s)]. Les affixes (préfixes et suffixes) n'ont pas de valeur

dénominateur. Ils ont une signification qui intervient dans la valeur dénominateur des mots dérivés. Ainsi le suffixe –al d’adjectivisation nominale (dérivation d’un adjectif sur la base d’un nom) confère, comme d’autres suffixes du même type, la valeur « relatif, propre à » à l’adjectif. La base sert de noyau de création lexicale ; c’est elle qui fonde la valeur dénominateur des mots construits sur elle.

Certaines bases sont dites non-autonomes. Ce sont les bases issues des langues classiques (latin, grec) par emprunt ou héritage. Ces bases ne fonctionnent pas isolément en français mais elles déterminent la valeur dénominateur des mots français construits dans lesquels elles figurent. Ainsi, « géographie, géologie » sont composés des bases non-autonomes « géo », « graphie » et « logie » (d’origine grecque).

D.4. Mots « outils »/ mots « pleins »

Parmi les unités linguistiques, nous distinguons deux catégories qui s’opposent par leur façon de faire sens. D’un côté, nous avons des mots comme « tableau, cahier, pêche... » qui, même en dehors de tout contexte, renvoient à une réalité. Ces mots réfèrent par eux-mêmes : ils ont un sens qui évoque la réalité dont ils sont le nom. Ils sont dits *mots pleins* (noms, verbes, adjectifs).

D’un autre côté, nous avons des mots comme « des, au, vers, que, à... » qui ne réfèrent à rien car n’évoquant aucune réalité distincte dans l’esprit du locuteur. Ils ont cependant un sens. Ce sont des *mots-outils* (articles, prépositions, conjonction).

L’étude des mots-outils relève principalement de la morphosyntaxe tandis que celle des mots pleins sont du domaine de la lexicologie.

D.5. La référence : vocable/lexème

La référence lexicale (correspondance entre un mot et une chose) s’opère dans le discours sur la base de connaissances fixée dans le lexique de la langue. J.Cl. Milner, (1976) distingue la *référence virtuelle* d’un mot (sa signification dans la langue) de la *référence actuelle* (son sens précis dans un discours donné). Ce qui revient à distinguer le *vocable* ou mot fonctionnant dans un discours, donc pourvu d’un sens précis et d’une référence actuelle du *lexème* ou mot répertorié dans le lexique de la langue et doté d’une référence virtuelle. Le vocable est l’unité dénominateur observée en discours et le lexème (réalité abstraite) est l’unité dénominateur construite en langue.

Le lexème est une unité linguistique virtuelle, qui peut avoir plusieurs sens. Le vocable est un lexème actualisé dans le discours donc en principe monosémique. Le vocable fait partie du *vocabulaire* et le lexème du *lexique*, qui est composé de plusieurs vocabulaires.

Exercices

Exercice 1 :

Donnez la base des mots suivants puis trouvez leur racine en montrant les différentes étapes de l’évolution des mots : **invariablement, richissime, jardinier, jardinière**

Exercice 2 :

Découpez en unités linguistiques, les chaînes parlées ci-dessous :

[tõmãtoætuvɛR] ; [õsädegut] ; [lækãRdølapolis] ; [zevylekoliedõtymaparle] ;
[zɛpɛRdymõmɛtR]

Exercice 3 :

Soit l'énoncé suivant :

« **La nouvelle aide familiale, qui s'appelait Mary Poppins, n'était pas habituée à la maison qu'elle commençait à voler !** »

Identifiez les mots graphiques, les unités linguistiques, les lexèmes et les vocables contenus dans cet énoncé.

Exercice 4 : Soulignez les lexèmes dans les mots suivants tout en justifiant votre manière de faire.

« **Céder, recéder, cession, récession, procéder, procession, processif, processionnel, procès, procédure, procédurier, récessif, récessivité** »

Les couches diachroniques du français

Avant d'aborder l'étude formelle des unités lexicales, il est nécessaire d'avoir un aperçu sur les différentes couches diachroniques du lexique français. Si l'on observe les mots du point de vue de leur étymologie, nous constatons qu'ils forment un ensemble hétérogène. La plupart des termes sont issus du fonds héréditaire, seule une faible proportion est constituée de termes empruntés à certaines langues étrangères.

Parmi les mots du fonds héréditaire, quelques-uns semblent avoir pour origine des onomatopées (mots imitatifs de certains sons tels que les sons de l'eau qui coule glou ! glou, le cri des animaux cocorico !, le son des instruments drin ! drin !, le bruit qui accompagne la douleur bobo !...). La plupart des mots ne présentent aucun lien analogique entre leur forme et la réalité à laquelle ils renvoient.

A. Le fonds primitif

Beaucoup de mots de la langue française proviennent d'un fonds primitif très ancien, qui peut être antérieur aux premiers témoignages écrits (mots d'origine gauloise et celtique tels que « arbre, alouette, bec, bouleau, charrue, dolmen, menhir... »)

Le fonds latin ou plus précisément latin vulgaire, forme le fonds proprement originel du français. Les mots du latin populaire ont été transmis de siècle en siècle dans la tradition orale. Leur prononciation s'est transformée, modifiant ainsi l'aspect des mots (*bucca* devient « bouche » ; *bastire* a donné « bâtir » ; *accaptare* devient « acheter »...).

De ce fonds latin, la langue tire une série de mots nouveaux à l'aide de la dérivation et de la composition. Autour de la plupart des termes primitifs se forment donc un ensemble de dérivés grâce déjà aux affixes proposés par le latin lui-même. Le latin a lui-même emprunté au grec des mots qui sont passés par la suite au français à l'instar d'*amande*, *baptême*, *église*, *menthe*, *parole*, *prêtre*...

Les peuplades germaniques ont également introduits, dès le 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, des mots dans le latin parlé en Gaule.

Au début du 5^{ème} siècle, les francs envahissent la Gaule et ont introduit un grand nombre de mots qui ont donné au lexique français du Moyen-âge une physionomie particulière. Les mots d'origine germanique appartiennent au domaine de la guerre, des institutions et de la vie rurale (aigrette, balle, bière, brique, coiffe, guerre, bleu, choisir, bannir, guérir, guerre...).

• Les apports classiques

Dans le lexique français, il y a des mots issus du latin par filiation directe mais il y a aussi des mots d'importation latine et grecque ;

Au cours des siècles, des apports classiques sont venus s'ajouter en nombre important à ce fonds primitif. Au 9^{ème} siècle, la langue vulgaire a commencé à s'enrichir de mots empruntés à la langue des clercs. Ce procédé d'emprunt a été très productif dans la première moitié du 16^{ème} siècle sous l'influence du mouvement humaniste. Ainsi *acer* va donner « âcre » ; *articulum* « article » ; *capsa* caisse et *ministerium* ministère.

Souvent le mouvement d'emprunt, qui a conservé une forme très voisine de son étymon (forme identifiée comme étant à l'origine du mot) latin, double un mot primitif de même étymologie. On parle alors de doublets, ainsi *ministerium* a donné « métier » et « ministère » qui n'ont pas du tout le même sens. Le terme ancien a subi une évolution

sémantique, un changement de sens : « métier » est ancien, il a subi, à une époque ultérieure, une évolution phonétique normale : « ministère » est un emprunt direct au terme latin *ministerium*.

Généralement, la forme primitive est plus courte que la forme venue ultérieurement. La série populaire appartient pour l'essentiel à un registre concret et usuel du lexique. Les autres sont plutôt abstraits ou spécialisés.

Les emprunts au grec ont fourni plus de mots construits ou d'éléments de construction que de mots simples (grammaire, mythe, phrase, thèse...). Ils appartiennent souvent aux domaines techniques ou scientifiques.

C. Les couches d'emprunts modernes

Le vocabulaire héréditaire contient aussi des mots provenant des langues étrangères passés en français entre le 15^{ème} et le 16^{ème} siècle. Le français a emprunté à toutes les langues avec lesquelles il a été en contact quelle que soit la nature des relations établies (commerce, culturelles, politiques ou conflictuelles...). Le nombre d'emprunt fait à chacune d'elle dépend de l'importance et de la durée du contact. L'italien a donné par exemple beaucoup de mots au français au début du 14^{ème} siècle (relations commerciales, diplomatiques et militaires) mais aussi à la renaissance (dans les beaux-arts, la littérature, la guerre et le sport) ainsi « alarme, altesse, antichambre, appartement, aquarelle, baroque, cavalier, dessin, diva, mezzanine, moche, mosaïque, satin » et plus près de nous « fascisme, expresso... ».

De l'espagnol, à partir du 16^{ème} siècle, le français a emprunté « alcôve, anchois, artichaut, camarade, fanfaron... ».

Au portugais, le français a emprunté « mandarin, fétiche, caravane, acajou, bambou, banane... ».

A l'arabe, le français a emprunté « élixir, orange, safran, guitare, calife, caïd, divan, échec et mat... ».

A l'allemand, au 15^{ème} siècle, sont passés au français, les mots « loustic, choucroute, accordéon, boulevard, dalle, cauchemar, obus, sabre... ». Par le biais de l'allemand des mots slaves, hongrois et turcs sont passés au français.

Les termes d'origines anglaises sont des emprunts relativement récents à l'instar de « parking, stop, beefsteak, week-end, building... ».

Les emprunts du français se sont également opérés aux dialectes et aux parlers régionaux.

LES PROCÉDES DE FORMATION DU LEXIQUE

Introduction

Nous avons vu les couches diachroniques du lexique français. A présent, nous allons étudier le lexique français d'un point de vue synchronique.

En synchronie, les mots français se présentent soit sous *une forme simple* (ou unité significative minimale) ou en *mots constitués de deux ou plusieurs morphèmes* (ou unités significatives). Certains de ces mots sont formés par *dérivation*, d'autres par *composition*.

Mots simples (1 unité minimale significative)

2 sortes de mots

Dérivation

Mots construits (au moins 2 unités significatives)

Composition

On rencontre également des *locutions* ou *syntagmes lexicalisés* qui figent une construction syntaxique comme un « qu'en dira-t-on, un va-nu-pieds, un cessez le feu ».

Les mots qui résultent d'un processus de dérivation sont *des unités dont l'un seulement des éléments constitutifs est apte à être employé de façon autonome dans l'énoncé*. Dans la plupart des cas, les affixes, préfixes ou suffixes ne sont que des éléments constitutifs d'un mot; ils n'ont pas d'existence autonome, à la différence du radical auquel ils s'ajoutent.

Ex : le terme « passivité » comprend deux unités, le lexème « passive » + le suffixe « -ité ».

Le verbe « refaire » est également composé de deux éléments, le verbe « faire » et le préfixe « re ». Les deux lexèmes « passive » et « faire » peuvent être utilisés de manière autonome, ce qui n'est pas le cas du suffixe « -ité » et du préfixe « re ».

Les mots qui résultent d'un processus de composition sont *des unités dont les deux éléments constitutifs peuvent servir de base à des dérivés*. Ces éléments constitutifs peuvent exister à l'état libre :

Ex : le nom composé « lave-glace » est formé de deux unités qui peuvent se trouver à l'état libre « lave » et « glace » et qui peuvent donner lieu tous deux à des formations dérivées telles que « laveur, laverie, délayer... » et « glacier, glacial, déglacer... ».

Parfois la distinction dérivation et composition est difficile à faire. Certains préfixes sont employés de façon autonome :

Ex : dans les verbes dérivés « surévaluer » et « sous-évaluer », les préfixes « sur » et « sous » sont par ailleurs des unités autonomes (des prépositions) comme dans « le livre est sur/sous la table ».

La morphologie lexicale décrit les mots de la langue en synchronie, comme ils présentent à une époque donnée dans le système de la langue. Cependant, certains mots construits historiquement sont traités en synchronie comme des mots simples car le lien avec la racine s'est obscurci, le mécanisme qui a servi à leur construction n'est donc plus perçu maintenant :

Ex : le lexème « secrétaire » qui, historiquement a été construit sur le terme « secret »,

n'est plus perçu comme dérivé car son sens actuel s'est éloigné du sens du terme sur lequel il a été construit. De même pour le lexème « bureau » dont l'origine étymologique est « bure » qui est une sorte de « tissu épais » et le lexème « saupoudrer » dont l'origine est « sel ». Synchroniquement ces lexèmes sont considérés comme des unités simples. Etymologiquement, ce sont des unités construites.

nouveau lexème (avec un changement au niveau grammatical, genre, nombre, personne, etc., sans altération du sémantisme du cœur lexical) :

Ex : temps

| | | | |
|------------------|--------------|------------------|------------------|
| /personne | genre | nombre | |
| lavera/laverai ; | veuf/veuve ; | acteur/actrice ; | cheval/chevaux ; |
| oeuf/oeufs [ø] | | | |

A.1. La suffixation

Il s'agit de *l'adjonction d'un affixe à la fin d'une base donnée*. Cet affixe est alors nommé « suffixe ». Les suffixes sont toujours postposés. Ils sont également très nombreux et il serait vain de prétendre les étudier, voire les citer tous. Ils sont d'origine populaire ou d'origine savante (latine ou grecque) (cf. listes des suffixes d'origine latine et grecque dans le dictionnaire).

A.1.1. Fonctions des suffixes

Les suffixes jouent plusieurs rôles :

- Ils ont une *fonction sémantique* (ils introduisent un changement de sens dans le mot dérivé). Ils modifient *la valeur d'emploi de la base sans changer totalement son sens* (l'adjonction du suffixe n'entraîne pas un changement de classe grammaticale. Dans ce cas, il s'agit d'une suffixation endocentrique (les suffixes diminutifs, péjoratifs et collectifs) :

Ex : Rue (nom) + -elle = ruelle (nom)

Blanche (adjectif) + -âtre = blanchâtre (adjectif)

Pleurer (verbe) + -icher = pleurnicher (verbe)

- Ils *restreignent l'aire d'emploi de la base* : le suffixe « -eur » ajouté au verbe soutenir (ir) va restreindre l'emploi du substantif « souteneur » qui renvoie à un « individu qui vit de proxénétisme » alors que « soutenir a une aire d'emploi très large « maintenir, porter, supporter, fortifier, remonter, aider, appuyer, encourager, assurer... ».

- Certains suffixes jouent le *rôle d'indicateurs lexicaux* en situant les mots dans des registres de langues particuliers :

Ex : le vocabulaire de la médecine : le suffixe « -ite » dans encéphalite/appendicite et le suffixe « -ée » dans « céphalée/rhinorrhée »

Le vocabulaire de la botanique : « -acée » de « rosacée » ou « liliacée »

- Les suffixes ont une *fonction grammaticale*. Ils jouent un *rôle d'indicateurs de classe*. Ils *changent la classe grammaticale de la base* du dérivé ainsi formé. Le dérivé appartient à une classe morphosyntaxique différente de celle de la base. On parlera alors de *suffixation exocentrique*.

Ex : chanter (v) + -eur = chanteur (nc.) ; planète (n.c.) + -aire = planétaire (adj.) ; simple (adj.) + -ifier = simplifier (v). Dans chanteur, le suffixe -eur s'ajoute à une base verbale pour créer un nom. Dans planétaire, le suffixe -aire s'ajoute à une base nominale pour faire un adjectif, et dans simplifier, le suffixe -ifier s'ajoute à une base adjectivale pour faire un verbe. Idem pour les exemples suivants, fort (adj.)/ fortifier (v.) ; blanche (adj.)/ blancheur (n.) ; vert (adj.)/ verdir (v.) ; vernir (v.)/ vernissage (n.)

- Ils ont une *fonction catégorisatrice*, ils indiquent le *genre grammatical des dérivés* :

Ex : les noms suffixés en « -ance » (surveillance, voyance, brillance...), en « ise » (bêtise, sottise, débrouillardise) et en « -tion » (finition, adoration, création...) sont toujours féminin.

Les noms formés avec le suffixe « -age » (nettoyage, ramassage, forage...) ou en « -isme »

(journalisme, socialisme, libéralisme, autoritarisme...) sont toujours masculin.

La plupart des suffixes sont attachés à une classe grammaticale de base :

Ex : le suffixe « -ité » est susceptible de s'ajouter uniquement à une base adjectivale pour former des noms :

passive passiv/ité ; solide solid/ité ; musical musical/ité

D'autres suffixes peuvent s'ajouter à une base différente. Dans ce cas, le même suffixe véhicule des instructions sémantiques très diverses :

Ex : montagne (n.) / montagn/ard (n.)

Faible (adj.) / faiblard (adj.)

Riche (adj.) / rich/ard (n.)

Vanter (v.) / vant/ard (adj.)

Le même suffixe peut présenter plusieurs variantes : il en est ainsi du suffixe exprimant la notion de capacité : mangeable / possible / soluble (même suffixe, 3 formes).

Le suffixe est variable selon la catégorie obtenue : un suffixe d'adjectif entraînera une variabilité en genre et nombre et un nom variera simplement en nombre; un suffixe d'adverbe (-ment / emment / amment) entraînera une invariabilité.

Le suffixe est toujours collé au mot de base, alors que certains préfixes peuvent posséder un reste d'autonomie qui se manifeste par exemple par un trait d'union ou une apostrophe.

En particulier, les préfixes qui viennent de prépositions ou des adverbes tels qu'entr'ouvrir, non-violence, sous-évaluer, contre-attaque...

A.1.2. Les différents suffixes

A partir de bases nominale, verbale et adjectivale, la dérivation suffixale permet de former des noms (suffixation nominale), des adjectifs (suffixation adjectivale), des verbes (suffixation verbale) et des adverbes (suffixation adverbiale).

A.1.2.1. Les suffixes nominaux

Les suffixes nominaux permettent de créer des noms à partir de bases verbales, noms ou d'adjectifs. Ces suffixes peuvent véhiculer des sens différents.

- L'action de, résultat de (bases : verbes ou noms) : embrasser/embrassade ; trouver/trouvaille ; abattre/abattis ; sigle/siglaire, index/ indexation ; os/ ossature
- La qualité, la propriété et la fonction de (bases : adjectifs, noms ou verbes) : bon/bonté ; courtois/courtoisie ; débrouillard/débrouillardise ; assistant/assistanat ; diriger/dirigisme
- L'opinion, l'attitude de (bases : noms et adjectifs) : commun/communisme ; social/socialisme
- L'agent d'une action (bases : verbes et noms) : coiffer/coiffeur ; danser/danseuse ; route/routier ; lait/laitière ; céramique/céramiste
- L'instrument, la machine, l'objet fonctionnel (base : verbes et noms) : arroser/arrosoir ; baigner/ baignoire ; plafond/plafonnier ; café/cafétière
- L'arbre (ou végétal), le producteur (base : nom) : pomme/pommier ; fraise/fraisier
- Un lieu de fabrication, de vente (bases : verbes, noms) : fumer/fumoir ; teinture/teinturerie ; blanchir/blanchisserie
- Un état (bases : nom) : esclave/esclavage ; braquer/braquage ; cambrioler/cambriolage
- Le collectif (base : noms et verbes) : colonne/colonnade ; rosier/roseraie ; fer/ferraille ; manger/mangeaille

- Le contenu, la mesure (base : noms) : assiette/assiettée ; cuillère/cuillerée ; bouche ; bouchée ; matin/matinée
- Le péjoratif (base : verbes, noms) : cumuler/cumulard ; vin/vinasse
- L'habitant d'une région ou d'une ville (base : noms) : Rome/romain ; Texas/texan ; France/français
- L'âge, l'anniversaire (base : numéro) : cent/centenaire, mille/millénaire ; quatre-vingts/octogénaire

A.1.2.2. Les suffixes adjectivaux

Ces suffixes servent à créer des adjectifs à partir des bases adjectivales, nominales et verbales.

- Propriété, relation (base : adjectif, noms et verbe) : haut/hautain ; événement/événementiel ; mensonge/mensonger
- L'intensif (base : adjectif) : riche/richissime
- La possibilité (base : nom) : lire/lisible ; manger/mangeable
- L'indication du rang, le multiplicatif (base : numéro) : deux/deuxième ; quatre/quatrième/ quadruple

A.1.2.3. Les suffixes verbaux

On forme les suffixes verbaux à partir de bases nominales, adjectivales et même pronominales.

- L'action (base : nom) : tyran/tyranniser
- L'action ou l'état (base : adjectif, pronom) : rouge/rougeoyer ; tu/tutoyer ; vous/vouvoyer
- Fréquentatifs, diminutifs, péjoratifs (base : verbe) : voler/voleter ; pleurer/pleurnicher ; vivre/vivoter

A.1.2.4. Les suffixes adverbiaux

En français, il existe deux suffixes adverbiaux :

- Le suffixe –ons (-on) qui n'est plus productif : à reculons ; à tâtons ; à califourchon
- Le suffixe –ment (-amment, -emment) qui est très productif : petite/petitement ; grande/grandement ; vive/vivement

Les adjectifs en –ant et –ent, dont le féminin était autrefois semblable au masculin, forment un adverbe en –amment et –emment : abondant/abondamment ; brillant/ brillamment ; décent/déceamment

Parfois le suffixe –ement es ajouté après un nom employé comme interjection : diable ! / diablement ; bigre ! / bigrement ; vache ! / vachement

A.2. La préfixation

C'est l'action qui consiste à *former un mot nouveau par l'adjonction d'un préfixe au début d'une base donnée* : re/tour, a/normal, dé/coiffer, co/locataire...

Les préfixes sont très nombreux et peuvent être de formation populaire ou savante (c'est-à-dire d'origine latine ou grecque). Contrairement aux suffixes qui peuvent entraîner un changement de classe grammaticale pour le nom créé, les préfixes ont très rarement pour effet de modifier la classe grammaticale de ce dernier. Si un préfixe privatif (in- / dé-), répétitif (re- / ré-) ou autre s'ajoute par exemple à un verbe, les mots obtenus seront également des verbes : le verbe « faire » a donné lieu à des dérivés verbaux « défaire,

refaire » ; l'adjectif « légal » a donné l'adjectif « illégal » de même pour l'adjectif « moral » qui donne un dérivé de même classe grammaticale « amoral ». Il existe cependant des exceptions : le nom « brouillard » a donné lieu à un dérivé adjectival « antibrouillard » ; le nom « pollution » a donné l'adjectif « anti-pollution » le nom « ville » a donné l'adjectif « inter-villes ».

Si les suffixes ont tendance à s'attacher à une ou deux classes grammaticales de base, les préfixes s'adaptent à différentes classes de mots : avec le préfixe « dé- », on a des verbes et des adjectifs tels que « déranger » construit sur le verbe « ranger » et « déloyal » construit sur l'adjectif « loyal ».

Contrairement aux suffixes, les préfixes n'ont pas de fonction grammaticale. Ils se bornent à introduire un changement sémantique, *leur fonction est donc exclusivement sémantique*. Alors que les suffixes ne peuvent en aucun cas s'employer de façon autonome, les préfixes, eux, se répartissent en deux catégories :

- La plupart ne sont pas susceptibles d'un emploi autonome (dé- ; ré- ; in-)
- D'autres comme « après, avant, contre, en , entre, sur, sous » s'emploient aussi avec un sens analogue comme préposition et adverbe.

Comme les suffixes, les préfixes opèrent sur une base pour construire une signification nouvelle :

- L'absence : moral/amoral, normal/anormal
- Le rapprochement : joindre/adjoindre, courir/accourir
- Avant : dater/antidater ; position/antéposition
- Contre : alcoolique/antialcoolique
- Deux : mensuel/bimensuel
- Ensemble : propriétaire/copropriétaire ; religionnaire/coreligionnaire
- Opposition : signer/contresigner ; faire/contrefaire
- Eloignement à l'intérieur, mise en état : lever/enlever ; porter/emporter/importer mais aussi emprisonner et endimancher.
- Ancien : ex-mari
- La différence : hétérosexuel, hétérogène, hétéroclite
- Semblable : homosexuel ; homogène ; homophone
- Intensité excessive : hyperactif ; hypertension ; hyper-riche
- A l'intérieur : intraveineuse, intramusculaire
- Négatif : malaise ; malhabile ; malformation
- Nouveau, récent : néo-colonialisme, néofascisme
- Protection : parachute ; parapluie ; parasol ; paratonnerre
- Le nombre : polycopie ; polyforme ; polyvalent
- Avant, devant : prémolaire ; précédent ; préscolaire
- Répétition : redire ; revenir ; recoudre
- L'intensif : super-efficace ; surdoué ; surélevé
- Trois : tricorne ; tricolore ; tridimensionnel

A.3. La dérivation parasynthétique ou para-synthèse

La para-synthèse est un procédé qui consiste en *la création d'un mot par adjonction simultanée d'un préfixe et d'un suffixe à une base*.

Ex : préfixe + base + suffixe

| | | | |
|------|-------------|--------|--|
| Em | + bourgeois | + er | = embourgeoiser (« bourgeois » n'existe pas) |
| En | + col | + ure | = encolure |
| Im | + battre | + able | = imbattable |
| Im | + périr | + able | = impériissable |
| En | + rage | + er | = enrager (« rager »: dérivation verbale) |
| Dé | + poussière | + er | = dépoussiérer |
| A | + lune | + ir | = alunir |
| A | + terre | + ir | = atterrir |
| A | + maigre | + ir | = amaigrir |
| Anti | + alcool | + ique | = antialcoolique |

Dans un certain nombre de cas, la base est facilement identifiable : fierté (nc) vient de fier (adj). Dans d'autres cas, c'est plus flou : danseur (nc) vient-il de danser (v) ou de danse (nc) ?

On peut former des mots sur des bases étrangères : débriefer (questionner au retour d'une mission) de « briefing » (une réunion d'information avant une mission).

Dans d'autres cas, la formation des mots se fait sur des sigles : CAPES donnera « capésien » et SMIC, « smicard ».

Elle se fait aussi sur des constructions syntaxiques entières : le je-m'en-foutisme ; un jusqu'au-boutiste. Bien souvent on rencontre une accumulation de préfixes et suffixes : re/dé/ploi/ement, dé/personn/al/is/ation

L'ensemble des mots formés à partir d'une même base constitue « un champ dérivationnel » (ce que l'on appelait communément « une famille de mots ») : terre, terrien, terrestre, terrasse, terrain, souterrain, enterrer, déterrer, enterrement...

La combinaison des affixes et des bases peut provoquer l'apparition d'allomorphes :

- *Les allomorphes d'affixes* : pommier/oranger les suffixes « -ier » et « -er » ont le même sens. Ils servent à construire des noms d'arbres fruitiers. De même pour « -dé » et « dés- » dans « dégager » et « désarmer » ; « il- » et « im- » dans « illégal » et « immoral » ou « in- » et « ir - » de « invariable » et « irréductible ».

- *Les allomorphes de bases* sont généralement produits suite à l'évolution historique des langues qui permet d'opposer dérivation savante (calquée sur le latin) et dérivation populaire qui obéit aux règles ordinaires de la dérivation française : « légal/legem (latin), chanté/carus ; épigramme/epigramma ».

L'allomorphe de base donne lieu à des doublets. *Un doublet est un couple de mots issus du même étymon et qui ont le plus souvent des sens différents.* L'un des mots du couple a été hérité du latin, l'autre lui a été emprunté et a subi l'évolution phonétique du français :

Ex: le latin « hospitem » a donné hôtel (pop.)

hôpital (sav.)

loyal (pop.)

Le latin « legem » a donné

légal (sav.)

B. La dérivation non affixale

Il s'agit d'un type de dérivation qui permet de former de nouvelles unités lexicales à partir

de mots déjà existant sans recours à l'affixation. Il existe deux types de dérivation non affixale.

B.1. La dérivation impropre ou conversion

C'est un procédé qui porte aussi parfois les noms de transfert ou transposition. La dérivation impropre n'a aucune caractéristique morphologique. On peut rencontrer plusieurs cas de dérivation impropre

B.1.1 La translation

Il s'agit d'un mot qui change de catégorie grammaticale sans changer de forme. C'est très courant et très économique sur le plan de la langue. Pratiquement n'importe quel élément peut être employé comme nom commun, quand on l'utilise avec un déterminant :

- « La une du journal » (un déterminant « une » devient un nom par détermination)
- « Il y a toujours un mais ! » (une conjonction « mais » devient un nom par détermination)
- « Peser le pour et le contre » (des prépositions, « pour », « contre » devient un nom par détermination)
- « Le moi est haïssable » (un pronom « moi » devient un nom par détermination)
- « Faire le bien » (un adverbe « bien » devient un nom par détermination)
- « Le pouvoir » (un verbe « pouvoir » devient un nom par détermination)
- « Le vrai et le faux » (des adjectifs « vrai », « faux » devient un nom par détermination)

De la même manière, un nom commun peut avoir exceptionnellement une fonction purement adjectivale. C'est le cas des adjectifs de couleur invariables comme cerise, citron, marron... ; par exemple, ce dernier est bien « senti » comme un adjectif, mais il ne peut pas s'accorder, au moins au féminin (un pantalon « marron », une robe « marron »). Le pluriel « marrons » commence à entrer dans les mœurs. Il en est de même pour « oranges » et « roses » désormais utilisés comme des adjectifs à part entière. Pour ce qui est de cerise ou citron, ils sont encore ressentis comme une comparaison.

Certains verbes au mode participe (passé ou présent) peuvent également jouer le rôle d'adjectifs. Ainsi en est-il des adjectifs qui suivent : fatigué (fatiguer), surpris (surprendre), doré (dorer), argenté (argenter), distrait (distraire)... ; courant (courir), charmant (charmer), ravissante (ravir), étonnant (étonner), amusant (amuser)...

B.1.2. L'éponymie

Étymologiquement, *éponyme* signifie « qui donne son nom à ». En fait, un éponyme est un nom propre qui est devenu un nom commun. En effet, les éponymes sont des noms propres de personnes ou des noms déposés (nom de marques) que l'usage a transformé en nom commun.

L'éponyme est un nom propre qui devient nom commun (Napoléon est un empereur français, un napoléon est une pièce d'or de vingt francs). L'éponyme attesté en français se trouve en général dans les dictionnaires et ne pose pas trop de problèmes à l'étudiant étranger qui le rencontre au hasard d'un texte ou d'une conversation.

Il existe de nombreux éponymes dans le lexique français et leur nombre augmente régulièrement. Ils peuvent provenir de :

- noms propres (patronymes) : braille, boycott, barème, volt, poubelle, morse, silhouette...
- prénoms : madeleine, jeannette, marionnette etc.
- noms de dieux, déesses ou héros mythologiques : stentor, atlas, apollon, vénus etc.
- noms de personnages littéraires : pantalon, guignol, tartuffe...
- noms de pays ou de provinces, de villes, de villages : champagne, bikini, bermuda...
- noms déposés (nom de marques) : frigidaire (pour réfrigérateur), scotch (pour ruban)

adhésif), kleenex (pour mouchoir en papier), mobylette (pour cyclomoteur), klaxon (pour avertisseur)....

L'éponyme fait parfois honneur à celui ou celle qui inventa l'objet qu'ils vont désormais désigner : Morse, Braille, Diesel et bien d'autres ont bénéficié de cet hommage. Mais il existe aussi des éponymes qui jettent le discrédit sur les noms propres qui sont à leur origine (et par conséquent aussi sur ceux qui les portaient), parce qu'ils désignent des objets peu honorables, des inventions peu glorifiantes ou encore des comportements douteux : il en est ainsi du mot vespasienne qui désigne des toilettes publiques et qui trouve son origine dans le nom d'un empereur romain : Vespasien

L'empereur Vespasien parvint à réformer la société romaine qui glissait vers la décadence. Il assainit les finances publiques, réforma l'armée et fut un urbaniste visionnaire. Un jour, pour améliorer la salubrité publique, il imagina de disséminer dans la ville de grandes urnes d'argile destinées aux besoins urinaires masculins. Et voilà ! De toutes les initiatives de cet esprit brillant, on retint surtout cette dernière.

Autre exemple d'un éponyme assez fâcheux, est celui qui désigne le bac ou la boîte ou le sac à ordures que nous déposons à nos portes : la poubelle.

Monsieur Eugène Poubelle, préfet de la Seine, ne se doutait pas que son nom allait être à ce point galvaudé quand il rédigea l'arrêté du 7 mars 1884 : "Le propriétaire de chaque immeuble devra mettre à la disposition de ses locataires un ou plusieurs récipients communs à recevoir les résidus de ménage." Par cette mesure, Eugène Poubelle a fait avancer considérablement l'hygiène publique. Mais depuis que son patronyme est devenu le nom commun de l'objet en question, les descendants de l'honorable préfet ont eu quelque mal à le porter honorablement et la plupart ont préféré l'abandonner ! La plupart des éponymes respectent l'orthographe du nom propre dont ils sont originaires, mais quelques-uns présentent des modifications orthographiques. Ainsi, le Bic avec lequel nous écrivons, aurait dû s'écrire "bich", puisque le nom vient du baron Bich qui, en 1953, mit au point un procédé de fabrication industrielle du stylo à bille. Et le mot barème aurait dû s'écrire "barème", puisqu'il nous vient de François Bertrand Barème qui a inventé ce genre de recueil de tableaux numériques ou répertoire de tarifs. Et savez-vous que l'éponyme macadam provient en fait d'une graphie homophonique du nom de l'ingénieur écossais John London Mc Adam qui mit au point cette technique d'empierrement routier (également appelé « asphalte »).

L'éponyme peut parfois se combiner à la dérivation affixale pour la formation de nouvelles unités lexicales :

Ex : Pasteur, pasteuriser, pasteurisation.

B.1.3. L'antonomase

En rhétorique, une antonomase est la figure de style par laquelle un nom propre est utilisé comme nom commun, (ou inversement, mais le cas ne sera pas abordé ici). Selon le cas, ce type d'antonomase peut s'analyser comme une métaphore ou comme une métonymie.

L'antonomase sera donc considérée ici comme un procédé de substitution qui permet d'employer un nom propre pour signifier un nom commun. C'est le seul cas de vraie antonomase pour de nombreux théoriciens c'est pourquoi c'est ce cas seul que nous allons aborder. Si l'antonomase consiste à employer un nom propre pour signifier un nom commun, qu'est ce qui permet de la distinguer de l'éponyme ?

L'éponyme obtenu à partir d'un nom propre désigne généralement un objet, l'antonomase, elle, désigne toujours une personne.

Ex : on dira successivement « un don juan / un tartuffe / une pénélope / un Staline / un Michel-Ange »... pour signifier respectivement : un séducteur / un hypocrite / une épouse fidèle et vertueuse / un dictateur / un grand peintre...

Avec la lexicalisation de l'antonomase, la sensation d'avoir affaire à un nom commun domine peu à peu. La majuscule est conservée tant que le lien avec le nom propre originel est conscient (un Staline). Dès lors que ce lien n'est plus conscient, le nom propre devient un véritable nom commun autonome, s'écrivant par conséquent sans majuscule :

Un « mécène », pour désigner un « généreux donateur protégeant les arts et les artistes », en souvenir de Mécène, général romain de l'époque de l'empereur Auguste, qui s'étant enrichi au cours de ses campagnes, s'était offert une villa somptueuse entourée d'artistes...

Un « vandale », par antonomase, ce nom (d'un peuple germanique qui envahit l'empire romain au Ve siècle désigne « un individu qui ne respecte rien, qui détruit tout, etc. ».

Une « mégère », pour désigner une « femme violente et agressive », en référence au personnage de Mégère, l'une des trois furies, dans la mythologie grecque.

B.2. La dérivation inverse (ou dérivation régressive)

Elle consiste à tirer *un mot plus simple d'un mot plus long* ; dans la pratique, on part souvent d'un verbe, qui donne la notion de base, et pour former un nom, on enlève simplement la désinence d'infinitif, c'est pourquoi les noms ainsi formés sont aussi appelés des postverbaux :

Ex : Accorder > un accord ; refuser > un refus ; attaquer > une attaque ; galoper < un galop ; visiter < une visite

Le problème, c'est que cela se situe sur un plan historique, et qu'il est parfois difficile de déterminer si c'est le verbe ou le nom qui est venu en premier. L'étude des définitions permet souvent de conclure : un refus, c'est "le fait de refuser", mais refuser, ce n'est pas "opposer un refus", c'est "ne pas accepter". Le nom se définit par référence au verbe, et non l'inverse.

Parfois, les adjectifs se sont formés (au XIIème siècle) sur des noms communs hérités du latin ainsi :

- Châtain vient du nom « châtaigne », car il décrit une couleur de cheveux ressemblant à celle de ce fruit.

- Violet vient du nom « violette » (même raison).

- « Aristocratie » a donné « aristocrate » et « diplomatique » a donné « diplomate ».

- « Médecin » est construit à partir de « médecine ».

Exercices n°5 :

Analysez les procédés de formation à l'œuvre dans les mots suivants : **branchage ; esclavage ; jardinage ; lainage ; métrage ; rayonnage ; remplissage ; veuvage ; voltage ; laitage**

La composition

La composition est *la juxtaposition de deux éléments ou plus qui peuvent servir de base à des dérivés*. Chacun de ces éléments est un mot simple qui a déjà une existence autonome dans le lexique : bébé-éprouvette, pomme de terre, moyen âge...

Parfois, dans le cas de ce qu'on appelle la composition savante, les éléments qui forment les mots composés sont des racines latines ou grecques qui la plupart du temps n'ont pas d'existence autonome en langue française mais peuvent engendrer quand même des dérivés (il existe des dérivations savantes, dont le radical est pris sur le latin).

On considérera comme mots composés toutes les expressions qui fonctionnent comme des mots simples et sont constituées d'éléments lexicaux les plus fondamentaux. La majorité des mots composés sont des noms mais il existe aussi en nombre moins important il est vrai, des adjectifs : aigre-doux, sourd-muet ou gris-vert, et quelques verbes comme tire-bouchonner [ou tirebouchonner], maintenir, sauvegarder...

On appellera « locutions » les autres ensembles, qui concernent les autres parties du discours (adverbes, prépositions, conjonctions...) : à pas de loup ; qu'en dira-t-on ; au fur et à mesure.

B.1. La composition populaire

La composition dans sa forme la plus simple utilise des bases lexicales françaises pour former des mots nouveaux. C'est la composition la plus courante. Elle associe généralement deux mots (parfois plus) qui ont une existence autonome par ailleurs en français. Ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi en français un grand nombre de noms composés, quelques adjectifs, et quelques verbes.

Seul l'usage décide si on met un trait d'union ou non, si on colle les mots ou non : un lieu dit / lieu-dit ou lieudit selon les dictionnaires. Les groupes avec préposition ne prennent pas souvent de trait d'union : une salle à manger, un arc de triomphe, mais un arc-en-ciel.

- Sur le plan syntaxique, ces expressions fonctionnent comme des mots uniques.

- Sur le plan morphologique, c'est-à-dire celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : un passe-partout est invariable (verbe + adverbe). Il dépend aussi du sens : des gratte-ciel (verbe + nom, mais référence au ciel unique). Des choux-fleurs sont des choux qui sont en même temps des fleurs.

- Sur le plan sémantique, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, qui dépasse celle des éléments pris isolément. Il s'agit rarement d'une simple addition (par juxtaposition) comme dans député-maire. L'analyse sémantique nécessite une explication, une paraphrase :

- un timbre-poste = un timbre vendu par la Poste, et exigé par la Poste pour l'acheminement du courrier
- un porte-monnaie est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie
- un gratte-ciel est un bâtiment si haut qu'il donne l'impression de toucher le ciel
- un laissez-passer (verbe à l'impératif + infinitif COD) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires...) de laisser passer le porteur du document.

Il n'est pas toujours aisé de distinguer un mot composé (une seule unité lexicale) d'un syntagme (plusieurs unités lexicales) notamment dans le cas des expressions lexicalisées comme un pied-à-terre, des qu'en dira-t-on, le chemin de fer... Il existe néanmoins deux

critères qui peuvent nous aider à y voir plus clair.

B.1.1. Le critère d'insécabilité ou d'inséparabilité

Étant donné que ces éléments sont inscrits dans la mémoire comme des unités, on peut utiliser le critère d'inséparabilité des éléments (les 2èmes noms y sont employés sans déterminant). Le mot « pomme de terre » non susceptible d'expansion, ne peut être remplacé par les groupes de mots qui suivent et qui n'ont pas le même sens : une pomme de ma terre ; une pomme de terre argileuse ; une pomme pourrie de terre trop humide... On le vérifie avec les mots composés indiscutables dont aucun des éléments n'est indépendant, modifiable, susceptible d'une expansion.

Mot composé

Grand-père
Chaise longue
Arc en ciel

Syntagme

Grand et affectueux père
Chaise plus longue qu'une autre
Arc en perles bleu ciel

B.1.2. Le critère de commutabilité

En soulignant l'appartenance du mot composé considéré à ce qu'on appelle un paradigme, il permet des essais de commutation dans un grand nombre de cas : le mot composé peut ainsi être remplacé par un mot simple de sens proche ou équivalent.

Ainsi, « pomme de terre » pourrait commuter avec « patate » ou plus généralement avec « légume » : « grand-père » pourrait être remplacé par « aïeul » ; « belle-fille » par « bru » ; « serpent à sonnettes » par « crotale »

B.2. La composition savante

La composition savante utilise d'autres sources de bases lexicales pour former des mots composés : le grec et le latin. Dans les terminologies spécialisées surtout, on fait appel à de telles bases pour construire des mots nouveaux. La plupart de ces mots sont dits « savants » car ils relèvent souvent des domaines scientifique ou technique.

Exemples : carnivore, francophone, bibliothèque, biologie, démocratie, aurifère...

La composition savante se définit donc comme la juxtaposition de deux racines (au moins) qui peuvent être d'origine :

• latine : apiculture / multicolore / homicide / ignifuge / calorifère / viticole...

(On notera que la voyelle de liaison est la voyelle i. Les mots sont proches du français, ou existent en français.)

• grecque : anthropologie / thalassothérapie / cryptogame / démocratie / hydrogène / polymorphisme / topographie / philosophie...

(On peut noter que quand il faut ajouter une voyelle pour lier les deux mots, c'est la voyelle o qui est utilisée. L'orthographe des éléments est de toute évidence grecque : th / ph / y).

Concernant la composition savante, il s'agit bien au départ d'éléments lexicaux autonomes, des mots véritables, des bases qui s'associent pour former un mot nouveau et non des préfixes ou suffixes, malgré les apparences.

Les éléments d'origine latine ou grecque sont juxtaposés, collés sans trait d'union :

- Démocratie : demos (peuple) et cratos : pouvoir
- Pédagogie : paidos (enfant) et gagein : conduire
- Biologie : bio (vie) et logos (étude)
- Philosophie de « philein » (aimer) et « sophia » (sagesse)

A la composition populaire ou savante peut s'associer la dérivation par la présence d'affixes, notamment des suffixes donnant lieu à des termes comme : démocratisation – pédagogique – biologiste – philosophiquement.

B.3. Les composés hybrides

Si dans la plupart des cas relevant de la composition savante les éléments formant le mot composé sont issus de la même langue : le latin ou le grec, différents mélanges existent donnant naissance à des mots dits « hybrides ».

Ex : automobile (grec auto = « soi-même » + latin mobilis > mobile) génocide (du grec genos = « race » + -cide du latin caedere = « tuer ») / polyvalence (grec + latin et suffixe nominal) / antidater, archiplein (grec + mot français), insecticide de insecte mot français et cide du latin caedere = tuer), cinéphile (français+ grec).

Quel que soit le type de composition considérée, on peut y rencontrer :

- des mots composés non soudés, qui peuvent être séparés par un trait d'union : chou-fleur, micro-organisme ; plus rarement par une apostrophe : aujourd'hui, (s')entr'aimer ou simplement juxtaposés : moyen âge

- des mots composés soudés qui s'écrivent donc comme des mots simples : passeport, sauvegarder, vinaigre, démocratie, atmosphère, automobile, télévision...

B.4. Les mots valises

Le terme « mot-valise » est une traduction - assez peu heureuse - de l'anglais portemanteau *word*, inventé par Lewis Carroll pour désigner certains mots composés nouveaux (ou nouvellement étudiés) qui se replient comme s'ils étaient rangés dans ces grosses malles de voyage qu'on appelait autrefois en anglais des porte-manteaux, où l'on empilait puis repliait les vêtements.

C'est un procédé assez peu fréquent, marqué par une intention, souvent humoristique ou satirique, qui consiste à prendre le début d'un mot et le coller à la fin d'un autre, d'autant plus facilement qu'ils contiennent une syllabe commune, ou même une seule lettre, à la soudure. Un élément est souvent retranché, à la fin du premier ou au début du second.

- Ainsi, le linguiste et humoriste Etienne a écrit un livre sur le franglais (français + anglais).
- Rabelais se moquait des sorbonagres (Sorbonne + onagre [variété d'âne sauvage]).
- L'écrivain Céline a inventé ironiquement goncourtiser avec Goncourt + courtiser.
- On utilise de plus en plus le terme foulitude (foule + multitude).
- On connaît déjà le mot transistor (transfer + resistor).
- Les canadiens font du clavardage (clavier + bavardage) par ordinateur interposé, clavarder signifie donc passer son temps à bavarder sur Internet : à "chatter" (prononcez à l'anglaise "tchatter").
- Informatique est un mot-valise créé à partir d'information et automatique. Le mot est maintenant parfaitement lexicalisé.
- autobus : mot-valise créé à partir de automobile et bus, ancienne désinence latine lexicalisée à partir d'omnibus. Le mot est maintenant lui aussi parfaitement lexicalisé et le suffixe bus permet de construire d'autres néologismes comme abribus.

B.5. Les locutions

Des unités complexes mais figées, fonctionnant comme des mots simples, constituent des formes lexicalisées (entrées dans la mémoire du sujet parlant) qu'on appellera locutions. Ces locutions concernent les catégories les plus grammaticales (adverbes, prépositions,

conjonctions, etc.) ainsi que les verbes, très rarement les noms:

- Le qu'en-dira-t-on, un m'as-tu-vu sont des locutions nominales, parce qu'elles comportent plus de trois éléments ; il s'agit de phrases substantivées par conversion.
- Avoir peur, faire partie, prendre garde, etc., sont quelques exemples des très nombreuses locutions verbales qui reposent sur un verbe opérateur suivi d'un nom COD qui n'est plus à analyser comme tel.
- En effet, sur le champ, tout à coup, peu à peu... : locutions adverbiales.
- Autour de, grâce à, au fur et à mesure de... : locutions prépositives.
- Afin que, parce que, étant donné que... : locutions conjonctives.
- Bonté divine ! Sacré nom d'une pipe !... : locutions interjectives, mots-phrases

Exercice 6:

Parmi les mots suivants, distinguez les mots simples, les mots dérivés et les mots composés et discutez les cas discutables :

« **Secrétaire, instituteur, curé, orfèvre, épicier, plombier, ouvrier spécialisé, aide-soignante, assistante sociale, livreur, tourneur** »

C. La néologie

Le lexique d'une langue vivante n'est pas une entité figée et stable. À côté des stocks de mots existants, une grande variété de mécanismes de création modifie constamment le contenu du lexique. Ces mécanismes relèvent de ce qu'on appelle la néologie. J. Dubois, dans le Dictionnaire de linguistique (1973 : 334) la définit comme « *le processus permettant la création de nouvelles unités lexicales* ». Pour cela la néologie fait appel à tous les procédés de morphologie lexicale : formation primitive, dérivation, composition, abréviation. (M-F Mortureux : 1997) Le mot « néologisme » (étymologiquement : nouveau mot) a souvent été utilisé avec le sens de “barbarisme”, “anglicisme” car souvent perçu comme insolite à son apparition dans la langue. (Il s'oppose à « archaïsme » : mot ancien, vieilli qui tend à disparaître de l'usage.) Le néologisme est forgé pour exprimer un référent ou un signifié nouveau ; il est donc porteur d'une signification nouvelle.

Les néologismes pénètrent la langue à tout moment. Ainsi, Jean Riverain, dans un article sur les « Mots dans le vent », de Vie et langage (octobre 1969, n° 211), signale le terme « nombrilisme », employé dans France-Soir (20-10-1968). Le terme reste d'actualité, souvent employé de façon péjorative à propos de ceux qui sont jugés comme trop imbus de leur personne ou trop égocentriques.

Louis Guilbert (1975), qui offre assurément une des synthèses les plus éclairantes sur les différents aspects et problèmes du néologisme, distingue, selon une classification provisoire, deux grands types de créations : la création morphologique et la création sémantique. On distingue donc généralement deux types de néologismes : le néologisme de forme et le néologisme de sens.

C.1. Le néologisme de forme

Il s'agit d'une unité lexicale nouvellement formée. On distingue deux types de formations :

C.1.1. La formation primitive :

Le néologisme de forme peut être issu de ce qu'on appelle une « formation primitive ».

Certains termes sont de création primitive c'est-à-dire qu'ils sont inventés de toute pièce par leurs créateurs qui ne font appel pour cela à aucun terme déjà connu. Il s'agit alors d'un mot forgé de toutes pièces, comme « gaz », par le physicien Van Helmont (cité par Jules Marouzeau dans son Lexique de terminologie linguistique. – Paris : Paul Geuthner, 1933, p. 127)

Ainsi en est-il du mot « Internet » (qui est devenu lui-même la source de très nombreux néologismes), ou des termes qui suivent parus dans le dictionnaire Le Petit Larousse illustré en 2005. « Taïkonaute » du chinois « taïkong », espace : Occupant d'un vaisseau spatial chinois = astronaute, cosmonaute, spationaute. ; « Taf » (origine inconnue) : travail, emploi (familier)

« Kiffer » : aimer, apprécier - de l'arabe « kif » (familier).

Certains de ces néologismes ont été créés par volonté de contrer l'utilisation de mots anglais ou étrangers, notamment dans le domaine informatique : « tapuscrit » créé sur le modèle de « manuscrit » et désignant tout document « tapé » sur une machine à écrire ou un clavier d'ordinateur, « clavarder » qui signifie bavarder par le biais d'un clavier d'ordinateur (= chatter : terme d'origine anglaise qui signifie discuter en direct sur Internet).

C.1.2. La formation récursive

Le néologisme de forme peut également résulter d'une « formation récursive » faisant

appel à tous les procédés de morphologie lexicale comme :

- la dérivation par la jonction de deux éléments préexistants, base et affixe (préfixe ou suffixe). À titre d'exemple intégré dans la langue usuelle, nous citerons un verbe comme alunir, formé à partir de la base lune, sur le modèle de atterrir, ou le nom « jeunisme », formé à partir de l'adjectif « jeune » (tendance à survaloriser la jeunesse notamment dans le domaine de la publicité.)
- la composition par l'association de termes connus pour en former un nouveau comme dans le cas de « téléporter » (Petit Larousse, 2005) ou comme dans le cas de certains mots-valises* comme « courriel » contraction de courrier et de électronique, créé comme une alternative au mot anglais e-mail, les mots « adolescent », contraction de adulte et adolescent, « alicament », contraction de aliment et médicament, ou « clavarder » de clavier et bavarder (discuter par l'intermédiaire d'un ordinateur.)
- l'abréviation qui devient un procédé de formation de plus en plus prolifique. En effet, qui d'entre nous ignore ce qu'est un CD, un SMS, un DVD, le web, le sida ou l'euro ?

C.2. Le néologisme de sens

Il s'agit d'une unité lexicale qui existe déjà mais à laquelle on attribue un sens nouveau. C'est pourquoi on parle de création sémantique.

Dans ce cas, le sujet parlant disposant du matériel lexical de la langue, choisit un terme auquel il confère, selon une motivation purement personnelle, une signification nouvelle. On citera ici l'exemple des noms : « souris » animal bien connu qui acquiert une nouvelle acception, celle d'un matériel informatique, ou « bouquet » qui désigne aussi désormais un ensemble de chaîne de télévision émis par un opérateur.

On peut également citer le cas des verbes « surfer » qui désormais signifie se promener dans l'univers virtuel d'Internet, et « couvrir » qui dans « couvrir un événement » veut dire concernant les médias, « rapporter tous les faits concernant cet événement ».

Qu'ils soient de forme ou de sens, de nombreux néologismes très vite adoptés par la majorité des locuteurs, s'intègrent dans le lexique de la langue concernée et ne sont plus ressentis comme nouveau, avant même de figurer dans un dictionnaire.

En effet, créé en fonction d'un système linguistique qu'il vient enrichir, le néologisme y trouve immédiatement un cadre phonologique, morphologique et syntaxique approprié. Ce n'est pas le cas de l'emprunt qui souvent met un certain temps avant de s'adapter au système linguistique qui l'a emprunté.

D. L'emprunt

Lorsque deux systèmes linguistiques entrent en contact pour diverses raisons (proximité géographique, colonisations, relations commerciales...) des unités linguistiques passent d'une langue à l'autre. On appelle « emprunt » ce procédé consistant à faire passer une forme (emprunt lexical) ou un sens (emprunt sémantique), d'une langue à l'autre. On nomme emprunt lexical ou, plus souvent, emprunt, le processus consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue. L'emprunt peut être :

- direct (une langue A emprunte directement à une langue B : ainsi le mot « football » passe directement de l'anglais au français).
- indirect (une langue A emprunte à une langue C via une — ou plusieurs — langue-vecteur B : ainsi le mot café de l'arabe « qahwa » est passé au français par le turc « qahwé » via l'italien).

L'emprunt fait partie des moyens dont disposent les locuteurs pour enrichir leur lexique, au même titre que le néologisme. Les langues empruntent surtout des mots appartenant aux classes lexicales « ouvertes », c'est-à-dire justement celles qui contiennent un stock variable de lexèmes : ce sont principalement les noms, les verbes, et les adjectifs. Les classes « fermées » (déterminants, pronoms, prépositions, adverbes, conjonctions...) ne reçoivent que très rarement de nouvelles unités.

D.1. L'emprunt lexical

Le mot est intégralement transféré. La forme et le sens du mot sont empruntés. Notons que la langue emprunteuse (ou langue cible) adapte le mot emprunté en y apportant des modifications plus ou moins importantes tant en ce qui concerne la forme que le sens. Plusieurs raisons expliquent l'emprunt lexical. Elles ne s'excluent bien sûr pas les unes les autres. Tout d'abord, pour un signifié nouvellement apparu, un signifiant peut manquer dans la langue empruntant le mot. Ainsi, quand de nouveaux animaux ou des plantes alors inconnues ont été découverts, leur nom a souvent été directement emprunté aux langues des pays qui les abritaient :

- avocat nous vient du nahuatl « auacatl », via le castillan « abogado », « avocat (auxiliaire de justice) » et aguacate, « avocat (fruit de l'avocatier) » (les deux mots s'étant croisés), les premiers exportateurs d'avocats en relation avec les Aztèques ayant été les Espagnols.
- puma, d'une manière similaire, remonte au quechua, via le castillan (pour les mêmes raisons) ;
- café remonte à l'arabe « قَهْوَة », qahwa, transmis au turc sous la forme qahve et passé en français par l'italien.

D'autre part, la langue d'un pays dominant, culturellement, économiquement ou politiquement, à une époque donnée devient très fréquemment donneuse de mots : ce fut le cas du français dont le vocabulaire militaire (batterie, brigade...) et la plupart des noms de grade se retrouvent dans toutes les armées européennes depuis l'époque où la France était considérée comme un modèle d'organisation militaire ; c'est aussi celui de l'italien dans le domaine de la musique, qui a transmis des termes comme piano ou adagio.

Actuellement, c'est l'anglais qui, du fait de son importance dans ce domaine, fournit le plus grand nombre de mots concernant le vocabulaire scientifique et technique notamment, particulièrement dans le domaine de l'informatique : web, bug ou bit, n'ont pas d'équivalent français préexistant ; l'anglais alimente aussi le vocabulaire de la finance et de la gestion d'entreprise (manager, staff, marketing, budget, etc.).

L'emprunt peut aussi faire partie d'un phénomène de mode plus général. Il n'est qu'une des manifestations de la volonté d'imiter une culture alors sentie plus prestigieuse. Dans ce cas, le mot emprunté peut n'être qu'un synonyme d'un mot déjà existant : de tels emprunts seront sentis, de manière normative, comme des fautes de goût ou une faiblesse d'expression. Par exemple, utiliser poster au lieu de publier dans les forums de discussions passe souvent pour un anglicisme. En effet, le verbe poster n'a pas, en français la même acception que le verbe to post en anglais (ce sont des faux amis), et le verbe publier convient très bien. Le français branché est émaillé de tels emprunts qui, souvent, ne dépassent pas l'effet de mode et ne se lexicalisent pas. Les emprunts proviennent de toutes les langues :

L'anglais : short, football, tennis, budget, est, ouest, nord, sud,

L'italien : scénario, piano, balcon, croissant, gratin,

L'espagnol : fiesta, tornade, bizarre,

Le portugais : baroque, calembour, pintade,

L'arabe: chimie, algèbre, alcool, goudron, café, hasard, matelas, girafe, amiral

Le turc : divan, turban, kiosque,

L'allemand : guerre, trêve, sabre, bûche, gerbe, chouette, crapaud, maréchal, fauteuil...

D.1.1. L'emprunt non intégré ou non assimilé

Sa forme reste proche du phonétisme de la langue prêteuse et sa graphie d'origine est conservée (lorsque les deux systèmes alphabétiques sont identiques), encore qu'il y ait parfois une adaptation phonétique relative.

Exemples : imprésario (italien) – fiesta (espagnol) – hand-ball (allemand)

Ceux qui, en revanche, continuent de sembler étrangers sont les mots que la langue n'a pas complètement assimilés, soit que leur prononciation reste trop éloignée des habitudes phonétiques (et graphiques), soit parce qu'ils restent d'un usage trop rare ou limité.

Ex : moudjahidine (arabe) - geisha (japonais) – tchador (iranien)

Enfin, quand il existe un synonyme vernaculaire d'un emprunt étranger, il est possible que les deux cohabitent jusqu'à ce que l'un disparaisse ou que l'un des deux change de sens, de manière à éviter la redondance.

L'expression populaire « maintenant, ce mot est dans le dictionnaire » montre bien que les locuteurs, pendant un temps, ont l'intuition que tel mot n'est pas légitime (il « sonne » encore « étranger ») et qu'il faut une autorité extérieure pour en déclarer le caractère français. En fait, le processus est inverse : les dictionnaires ne font que sanctionner l'usage (quelle que soit la définition qu'on donne à ce terme) et le représenter. Qu'un mot étranger entre dans le dictionnaire ne signifie pas qu'il a été accepté par une minorité compétente de grammairiens qui auraient le pouvoir de statuer sur la langue mais qu'il est devenu suffisamment courant pour qu'un dictionnaire le signale. N'oublions jamais que c'est l'usage qui fait la langue.

D.1.2. L'emprunt intégré ou assimilé

En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement, d'autant plus quand ces mots sont empruntés indirectement. En effet, les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que très rarement.

Ex : « balcone » (italien) est devenu « balcon »

Or, le passage de nouveaux phonèmes d'une langue à une autre (dans laquelle ils n'existaient pas) est un phénomène rare et, au moins, très lent. Par exemple, le mot arabe cité plus haut, « قَهْوَة » (qahwa), ne se prononce pas ainsi en français, langue qui ne connaît ni le [q] ni le [h].

Les francophones, empruntant le mot, ont transformé le [q] en [k], qui lui est relativement proche pour une oreille non entraînée ([q] pouvant passer pour un allophone de /k/ en français, mais pas en arabe). Quant au [h], il est purement et simplement annulé car aucun phonème proche n'existe en français.

De même, dans un mot anglais comme « thriller », le son [th], absent du français, sera le plus souvent remplacé par [s], le mot étant alors prononcé [sriler].

Les adaptations phonétiques peuvent rendre le mot emprunté méconnaissable quand les deux systèmes phonologiques impliqués sont très différents.

Avec le temps, des mots empruntés peuvent se lexicaliser et s'adapter parfaitement au système qui les a empruntés jusqu'à ne plus être sentis comme des emprunts.

Par exemple, le mot redingote est bien un emprunt à l'anglais « riding-coat » (« manteau pour aller à cheval »). Sa lexicalisation s'explique par son ancienneté en français (il est

attesté depuis le XVIIIe siècle) et apparaît par son adaptation à l'orthographe et au système phonologique du français.

Nombre de mots sont d'anciens emprunts que seuls les spécialistes d'étymologie peuvent identifier comme tel. (Par exemple les mots : est, ouest, nord et sud viennent de l'anglais et les mots hasard, matelas, assassin, magasin viennent de l'arabe...)

Il est évident que le locuteur ordinaire n'a pas conscience d'utiliser si souvent des mots étrangers : tous ne lui apparaissent pas comme tel car certains, anciens dans la langue, ont été totalement assimilés.

c- Le xénisme

Il s'agit d'un emprunt lexical (forme et sens) qui sert à dénommer des réalités typiquement étrangères, des concepts appartenant à une autre culture.

Un harem (de l'arabe), une geisha (du japonais), la toundra (du russe), le base-ball (de l'anglais). Si le mot existe en français la réalité qu'il dénote est étrangère.

D'autre part, en passant d'une langue à l'autre, un mot étranger s'adapte au système grammatical de la langue d'accueil et peut n'être plus morphologiquement analysable.

Par exemple, le singulier taliban est en fait un pluriel persan d'un mot arabe, celui de بلاط Tālib. Ce qui peut prouver que la lexicalisation fonctionne est que le mot adopté respecte les règles grammaticales de la langue emprunteuse : ainsi, taliban, qui est censé être un pluriel en arabe, est un singulier en français et s'écrit talibans au pluriel.

De même, touareg est le pluriel de targui. Pourtant, dire un targui / des touareg passe, au mieux, pour une bonne connaissance de la langue arabe, au détriment de la grammaire française, au pire pour du pédantisme ; un touareg / des touaregs est bien plus courant.

Il en est de même pour la pluralisation italienne : un scénario / des scénarii, un spaghetti / des spaghetti ou un graffito / des graffiti, etc.,

Ces mots empruntés par la langue française s'adaptent à son système grammaticale et on obtient ainsi : un scénario / des scénarios, un spaghetti / des spaghettis ou un graffiti / des graffitis, ...

En passant d'une langue à une autre, les mots peuvent changer de sens, d'autant plus quand les langues sont génétiquement éloignées. Si l'on reprend l'exemple du terme « taliban » en français, on constate que le Petit Robert le définit comme un « membre d'un mouvement islamiste militaire afghan prétendant appliquer intégralement la loi coranique ». Or, en arabe, le terme renvoie simplement à l'idée d'« étudiant en théologie ».

Le mot « taliban » a en effet été importé en français quand les événements en Afghanistan ont fait connaître ce mouvement islamiste. En arabe, le mot ne connote cependant pas de telles notions négatives et ne se limite pas à la désignation des seuls Afghans.

D.2. L'emprunt sémantique

C'est le fait d'emprunter uniquement le sens d'un mot étranger et de l'ajouter au(x) sens d'un mot existant. Lorsqu'on attribue à un signifiant français une acception propre à un mot anglais identique ou semblable par la forme, par exemple, lorsque l'on donne au mot « opportunité » le sens d'« occasion » ou de « chance », qui sont les significations du mot anglais « opportunity », on a comme résultat ce qu'on appelle un emprunt sémantique.

La façon dont l'emprunt sémantique pénètre dans une langue est très différente de celle de l'emprunt formel, puisque dans la plupart des cas, il s'agit d'une contamination inconsciente, d'une interférence entre les deux langues pratiquées par les locuteurs.

L'emprunt sémantique à l'anglais est, en France, un phénomène tout à fait récent. Il ne se

fait véritablement sentir que depuis quelques décennies. En effet, on observe depuis une vingtaine d'années un nombre de plus en plus grand de ces emprunts dans les publications françaises et dans l'usage général.

Le principal vecteur des emprunts sémantiques sont les journalistes, les traducteurs et les publicitaires. Les magazines, la radio, la télévision, la publicité sous toutes ses formes diffusent en France et au-delà, des emprunts sémantiques comme « réaliser » dans le sens de « se rendre compte » (sens du verbe « to realize » en anglais ; « trafic » pour « circulation » ; « opportunité » pour « occasion » ; « administration » pour « gouvernement ». Ces emplois se diffusent dans le grand public français sans que les locuteurs soient réellement conscients de leur caractère d'emprunts à l'anglais.

D.3. Le calque

Voyons maintenant un autre type d'emprunts qui ne portent pas de trace formelle de leur origine : les calques. En lexicologie, on appelle calque un type d'emprunt lexical particulier en ce sens que le terme emprunté a été traduit littéralement d'une langue à une autre. Certains lexicologues distinguent le calque de l'emprunt lexical par le fait que le premier est une traduction littérale alors que le second n'est jamais traduit, la langue emprunteuse (ou langue cible) s'appropriant la forme d'origine en lui faisant subir des modifications plus ou moins marquées. Les calques ne sont pas des emprunts de « formes » mais de sens. Ils sont traduits à la lettre dans la langue d'accueil. Ainsi, le superman anglais est un calque de l'allemand « -bermensch », lequel fournit aussi, par calque toujours, le « surhomme » français. Dans les deux cas, il s'agit d'une traduction littérale, über signifiant « sur » et Mensch « homme ».

Ex : des locutions ou mots français calqués sur l'anglais : Honey moon / Lune de miel ; Sky scraper / Gratte-ciel ; Gentleman / gentilhomme; Learner / apprenant; Welcome / bienvenue

Les emprunts, une fois intégrés au système de la langue, fonctionnent comme n'importe quel mot. Ainsi, grâce à la dérivation vont-ils donner naissance à de nouveaux mots.

Ex : budget, budgéter, budgétiser, débudgétiser.

E. L'abréviation

C'est un procédé d'économie linguistique de plus en plus utilisé et depuis longtemps courant dans la langue familière, surtout dans le cas d'unités terminologiques complexes. L'abréviation est le retranchement de lettres dans un mot à des fins d'économie d'espace, de temps, d'énergie et parfois même d'argent (le cas des télégrammes par exemple ou celui des enseignes des magasins payés au nombre de lettres utilisées).

Le plus souvent, elle consiste à tronquer un mot, en n'en gardant que le début ou la fin tout en conservant en principe le sens de l'ensemble.

E.1. La contraction

Il s'agit d'une abréviation purement graphique et propre à l'écrit (cas de la prise de note par exemple). Les abréviations graphiques ne sont pas oralisées telles quelles. A l'oral n'existe que la forme pleine, c'est-à-dire que le mot contracté à l'écrit se prononce intégralement à l'oral :

Melle = mademoiselle / Dr = docteur / 3e = troisième

La contraction doit respecter les règles qui suivent :

a- Règles générales :

- Le procédé abrégatif le plus courant consiste à couper le mot après la première consonne et à faire suivre celle-ci d'un point :

M. = monsieur

p. = page ou pages

n. c. = nom commun

- Le second procédé abrégatif consiste à couper un mot après la première syllabe mais avant une voyelle, de façon à ce que l'abréviation se termine toujours par une consonne. Le mot ainsi abrégé doit être suivi d'un point : déc. (Décembre)/ inv. (invariable) / fém. (féminin)

- Le troisième procédé consiste à retrancher des lettres médianes d'un mot ou à ne garder que la première et la dernière lettre du mot. Dans ce cas, les mots abrégés ne sont jamais suivis d'un point puisque la dernière lettre de l'abréviation correspond à la dernière lettre du mot écrit au complet : Dr (docteur) / dépt (département) / QC (Québec) / mouvnt (mouvement)

b- Règles particulières

- Aucun pluriel dans les abréviations à l'exception de : Mmes (mesdames), MM.

(Messieurs), Mlles (mesdemoiselles), Drs (docteurs), Mes (maîtres), nos (numéros).

- En fin de phrase, on ne termine jamais par une abréviation, sauf s'il s'agit de l'abréviation etc.

- On conserve les traits d'union dans l'abréviation : c.-à-d. (c'est-à-dire).

- On n'abrège pas un nombre composé de plusieurs chiffres : de 7000 à 8000 personnes (et non pas de 7 à 8000).

- Dans un texte, on n'abrège pas un millésime :

L'année scolaire 2003-2004 (et non pas l'année scolaire 03-04); le congrès de 2005 (et non pas le congrès de 05).

- Pour l'expression abrégée d'une décennie à l'intérieur d'un texte, on doit recourir aux lettres, non aux chiffres :

La décennie soixante-dix, la décennie quatre-vingt (sans -s) et non : la décennie 70, la décennie 80.

- Les termes premier et première doivent, pour leur part, être abrégés par les deux dernières lettres des mots premier (masculin en -er) et première (féminin en -re):

1er (premier) / 1re (première)

- À partir du nombre 2 et des suivants, on écrit simplement le -e final (pas de -me, de -ème ou de -ième) : 2e place - XIXe siècle.

- Les titres de civilité s'abrègent seulement s'ils sont suivis d'un nom propre ou d'un titre désignant une fonction ou un état, et lorsqu'on ne s'adresse pas à la personne concernée : Nous avons eu la visite de M. Roussel / J'ai rencontré Mme la présidente.

- Point abrégatif et point final se confondent, ils ne peuvent s'employer l'un à la suite de l'autre.

(Cf. Laitman, J.T. «L'origine du langage» dans La Recherche, Paris, no 181, octobre 1986, p. 164.)

E.2. La troncation

Propre autrefois au parler familier, la troncation est de plus en plus présente dans l'usage. Dans un parler familier, on prend parfois l'habitude de laisser tomber une partie du mot.

Puisque c'est le début qui porte le plus d'information, c'est le plus souvent la fin du mot qui tombe. Mais il existe des cas plus rare où c'est le début du mot qui est tronqué.

Des exemples de troncation familière : dico 'dictionnaire', métro 'métropolitain', labo 'laboratoire', (la voyelle finale est le plus souvent [o]), et prof 'professeur', pub 'publicité', Net 'Internet' qui se terminent par une consonne.

Les troncations sont donc obtenues par suppression d'une partie du mot plein. On peut classer les troncations selon la partie tronquée :

E.2.1. L'apocope

Elle consiste à abrégé un mot en tronquant sa ou ses premières syllabes (son début) : l'omnibus = le bus, Internet = le net...

E.2.2. L'aphérèse

Elle consiste à abrégé un mot en tronquant sa ou ses dernières syllabes (sa fin) : la publicité = la pub, le cinématographe = le cinéma ou le ciné, un stylographe = un stylo, un vélo = un vélo, une automobile = une auto, un pneumatique = un pneu, un omnibus = un bus, du supercarburant = du super, la télévision = la télé, des photographies = des photos, la météorologie = la météo...

E.2.3. La siglaison

Elle concerne des unités composées qui seront par abréviation, réduites aux lettres ou aux syllabes initiales de leurs composants.

Les sigles peuvent être oralisés de deux façons : soit par la prononciation de chaque lettre : les USA), il s'agit alors de « sigles épelés ». Soit ils sont lus comme s'il s'agissait de mots pleins (le sida), il s'agira alors d' « acronymes ».

E.2.3.1. Le sigle épelé

Les sigles sont formés de lettres initiales, utilisées en majuscules, en principe suivies d'un point (que l'on omet souvent). Ils peuvent appartenir à la langue courante ou aux langages spécialisés. Ils se multiplient aujourd'hui à grande vitesse, et on a parfois du mal à les comprendre si on n'est pas initié : l'U.F.C, l'E.N.S, les O.G.M. (Organismes Génétiquement Modifiés), les S.M.S (Short Message Service), les D.I.B. (Déchets Industriels Banals), le FMI (Fond Monétaire International, l'OMS (l'Organisation Mondiale de la Santé), De même, les partis politiques : FLN, RND, FFS, RCD, MSP etc.

E.2.3.2. Le sigle prononçable ou acronyme

L'acronymie (du grec akros : « au bout, extrême » et onoma : nom) est l'abréviation d'un groupe de mots formé par la ou les premières lettres ou parfois syllabes de ces mots dont le résultat, nommé acronyme, se prononce comme un mot normal — on parle aussi de « lexicalisation ». Une fois lexicalisé, ils deviennent de véritables unités linguistiques (généralement des noms), et cela d'autant plus qu'on a cherché à les rendre prononçables.

Quelques exemples d'acronymes :

Laser: (Light Amplification Stimulated by Emission of Radiation)

Radar: Radio Detecting And Ranging

Ovni : Objet Volant Non Identifié

Onu : Organisation des Nations Unies

Sida : Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis

Smic : Salaire Minimum Inter-professionnel de Croissance

Les acronymes lexicalisés deviennent susceptibles de prendre des affixes (le plus souvent des suffixes) et de permettre ainsi la formation de dérivés, le plus souvent des noms, plus rarement des verbes ou des adjectifs :

Sida : un sidéen, un sidatique (nc.) : personne atteinte du sida

Smic : un smicard (nc.) : personne vivant du smic)

ENA : énarque (nc.) : étudiant à l'Ecole Nationale d'Administration)

CGT : cégétiser (v) : pousser à l'adhésion à cette organisation syndicale française.

ONU : onusien (adj) : qui a rapport à l'Onu

Souvent, la relation entre le sigle (qu'il soit épelé ou prononçable) et les mots pleins qui le constituent peut s'obscurcir : les sigles peuvent être employés sans que le locuteur ou l'interlocuteur ait connaissance du mot plein.

Combien de locuteurs sont capable de reconstituer les abréviations suivantes : un MP3, des MMS, les OGM, les SMS, un DVD, des WC, un radar ou le laser.

CORRIGES DES EXERCICES

Exercice 1 :

La base et la racine des mots suivants sont :

Invariable-----**invariable**-----variable-----**varier**

base

racine

Richissime-----**riche**

base + racine

Jardinier-----**jardiner**-----**jardin**

base

racine

Jardinière-----**jardinier**-----jardiner-----**jardin**

base

racine

Exercice 2 :

Découpez en unités linguistiques, les chaînes parlées ci-dessous :

[t^om^at^ot^uv^oR] ton manteau est ouvert / ton manteau est tout vert

[^os^ad^eg^ut] on s'en dégoute

[l^ak^aR^dl^ap^olⁱs] le car de la police

[z^ev^yl^ek^olⁱe^d^ot^ym^ap^ar^le] j'ai vu l'écopier dont tu m'as parlé [z^ep^oR^dy^m^om^tR] j'ai perdu mon mètre (ou mon maître)

Exercice 3 :

• L'énoncé « **La/ nouvelle/ aide/ familiale/, qui/ s'appelait/ Mary/ Poppins,/ n'était/ pas/ habituée/ à/ la/ maison/ qu'elle/ commençait/ à/ voler !/** » comprend 18 mots graphiques, si l'on considère que le mot graphique est un « *ensemble de caractères compris entre deux blancs* ».

Les élisions, à l'écrit comme à l'oral confondent deux unités linguistiques « s'appelait, n'était, qu'elle ». A l'inverse, certaines unités linguistiques se réalisent en deux ou plusieurs mots ainsi « ne...pas, était habitué... »

• Les unités linguistiques en tant qu'unité de sens sont au nombre de 16 : « **La/ nouvelle/ aide familiale/, qui/ s'appelait/ Mary Poppins,/ ne...pas/ était habituée/ à/ la/ maison/ qu'elle/ commençait/ à/ voler !/** »

• Les vocables sont les unités linguistiques mises en contexte. Ils sont au nombre de 07 dans l'énoncé étudié : « **nouvelle ; aide familiale ; s'appelait ; était habituée ; maison ; commençait ; voler** ».

• Les lexèmes sont les unités linguistiques qui apparaissent en « entrée » dans le dictionnaire. Aux vocables répertoriés ci-dessus correspondent les 08 lexèmes suivants (ou 09 car « voler » recouvre 02 homonymes : « **nouveau** (adj.) ; **aide** (N.) ; **familial** (adj.) ; **appeler** (V.) ; **habituer** (V.) ; **maison** (N.) ; **commencer** (V.) ; **voler** (V.) »

Il convient donc de retenir les oppositions suivantes :

- unité graphique/ unité linguistique
- unité grammaticale/unité lexicale
- vocable (unité lexicale du discours)/lexème (unité lexicale de la langue, représentée par l'entrée du dictionnaire)

Exercice 4 :

Les mots suivants « **céder, recéder, cession, récession, procéder, procession, processif, processionnel, procès, procédure, procédurier, récessif, récessivité** » peuvent être regroupés comme suit :

- « céder, recéder » (re- est un préfixe de répétition)
- « récession » est à part, il n'a rien à voir avec les deux autres
- Dans les mots « récession, récessif et récessivité », les suffixes « -ion, -if et -ivité », indiquent que ces trois mots sont sémantiquement liés.
- « Processif » est sémantiquement un dérivé de « procès »
- « procession » (un lexème) n'a plus de lien sémantique avec « procéder » mais il est à la base du dérivé « processionnel »
- Procédure (un lexème) est un dérivé ancien de procéder et il sert de base à « procédurier »

Remarque :

L'analyse sera différente suivant que l'on tient compte des affixes morts ou uniquement des affixes vivants ainsi que des rapports sémantiques réels entre mots de base et dérivés : une même chaîne sonore peut-être ou non considérée comme lexème.

Exercice 5 :

Il fallait se poser les questions suivantes préalablement à toute tentative de réponse :

- Tous ces lexèmes sont-ils construits ?
- Sont-ils tous de la même catégorie grammaticale ?
- Si ce sont des noms, sont-ils tous du même genre ?
- Quelles sont leurs bases ?
- Trouve-t-on un sens prédictible commun à tous ou à certains d'entre eux ?

Réponses aux questions:

- Tous ces noms sont construits.
- Tous ces mots sont des noms masculins qui apparaissent construits par suffixation avec le suffixe « -age ». On peut les décomposer pour faire apparaître les bases.

| Base verbale | Base nominale |
|---------------------|----------------------|
| Jardiner | Branche |
| Métrier | Esclave |
| Remplir | Laine |

| | |
|--|--------------------------------|
| | Lait Rayon Veuve Volt |
|--|--------------------------------|

Le sens prédictible de ces dérivés :

- Le sens commun aux trois dérivés de verbes est « action de » : jardinage, métrage, remplissage
- Le sens prédictible des dérivés de noms n'est pas commun à tous :
- « Branchage » et « rayonnage » sont des noms collectifs dont le sens commun est « ensemble de... »
- « Esclavage » et « veuvage » sont des « états de... ».
- « Lainage » et « laitage » sont des « produits de ... ».
- « Métrage » et « voltage » sont des « quantités de ... ».

Conclusion

Ces termes ont été construits selon 5 procédés de dérivation en « -age ».

Le terme « métrage » renvoie à deux noms homonymes, l'un définit « l'action de mesurer au mètre », l'autre est une « longueur de tissu vendu au mètre –la largeur étant connue- ».

Exercice 6 :

« **Secrétaire, instituteur, curé, orfèvre, épicier, plombier, ouvrier spécialisé, aide-soignante, assistante sociale, livreur, tourneur** ». Les mots précédents peuvent être classés en trois catégories comme suit :

| Noms simples | Noms dérivés (base + suffixe) | Noms composés (deux lexèmes) |
|---|--|---|
| curé secrétaire instituteur hist. noms épicier dérivés plombier orfèvre (hist. N.C. or + fèvre « forgeron » | livreur tourneur | ouvrier spécialisé aide-soignante assistante sociale |